



Titre Professionnel conducteur(trice) transport routier de marchandises sur porteur

Personnes concernées : Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur routier de marchandises, en transport public comme en transport privé sur véhicule porteur.

Objectifs de la formation:

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité.
- Effectuer les contrôles obligatoires et de sécurité d'un véhicule de transport de marchandises du groupe lourd tout au long de l'activité.
- Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule porteur du groupe lourd.
- Prendre en charge, transporter et livrer les marchandises.
- Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.

Contexte : Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel d'Évaluation (RE) et l'arrêté du 26 Septembre 2024, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le Titre Professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 18 ans avec les permis des catégories C1, C1E, C (au lieu de 21 ans).

PRÉREQUIS

Être âgé de 18 ans. Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité et pendant toute la durée de la formation. Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis C ou CE.

O DURÉE

Conformément à l'arrêté du 26 septembre 2024 relatif au titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur : 434 heurs pour les candidats (dont 399 heures de formaties) formation).

Pour les titulaires du Permis C, la durée est réduite à 350 heures (dont 315 heures de formation).

FORMATEURS

Formateur bénéficiant d'une expérience significative dans le secteur du transport routier de marchandises. Il possède également des aptitudes pédagogiques et bénéficie d'un accompagnement ou d'une formation à la pédagogie via le process City Pro.

✓ DISPOSITIFS DE SUIVI

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plateforme de formation.

O LIEU DE FORMATION

Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

En présentiel. Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluations théoriques et pratiques selon le référentiel de certification en vigueur, incluant mise(s) en situation, questionnaire ou entretien technique, opérations professionnelles, réalisation du DSPP. Ces évaluations et l'entretien final sont réalisés par

un jury et/ou inspecteur du permis de conduire.

DÉLAIS D'ACCÈS

Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence.

MODALITÉS D'ACCÈS

Consultez la page agence sur le site city-pro.info.

& ACCESSIBILITÉ

Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives . Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

En centre City'Pro ou sur city-pro.info.

CONTENU DE LA FORMATION

A l'issue des différentes validations des compétences, le candidat sera en capacité de réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule porteur du groupe lourd et des maîtriser les compétences professionnelles suivantes:

COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

- Respecter les dispositions prévues par le code des transports relatives à la réglementation nationale.
- Appliquer les dispositions prévues par la réglementation sociale européenne des temps de conduite et de repos (RSE). - Appliquer la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses (TMD).
- En toutes circonstances, respecter le code de la route et notamment les dispositions relatives aux poids
- Manipuler le tachygraphe dans le respect de ces réglementations.
 Actualiser ses connaissances et savoir-faire suivant le calendrier réglementaire.

COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

- Vérifier l'état général du véhicule.
 Identifier les caractéristiques réglementaires et techniques du véhicule, contrôler le fonctionnement des éléments mécaniques et électroniques, circuits, dispositifs et équipements spécifiques.
 Effectuer l'appoint des différents fluides, carburant et additifs nécessaires au fonctionnement du véhicule en intégrant les principes du développement durable.
 Contrôler la présence et la validité des documents de bord obligatoires.
 Vérifier le fonctionnement des différents dispositifs d'enregistrement.

COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

- Prendre toute disposition afin de préserver la marchandise et les intérêts des clients.
- Appliquer les consignes reçues et respecter les règles de circulation.
- Franchir en sécurité les infrastructures à risques. Effectuer en sécurité et avec précision les manœuvres nécessaires, à la mise en route, en circulation et lors du stationnement.
- Appliquer les principes de l'éco conduite.
- A l'aide de moyens de paiement fournis par l'entreprise, acquitter toute taxe routière et effectuer les pleins des réservoirs en carburant, additif ou autre source d'énergie.

COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

- Élaborer un plan de chargement, un ordre d'enlèvements et de livraisons, les contrôler et effectuer le chargement et le déchargement.
- Transmettre les informations de répartition, de calage et d'arrimage ou les effectuer.

- Utiliser en sécurité des moyens de manutention manuels ou mécanisés.
 Identifier, contrôler, renseigner, émarger et faire émarger les documents accompagnant les marchandises.
 Informer le service exploitation et se conformer aux instructions reçues.
 Effectuer l'échange des supports de charge et emballages consignés et procéder à l'encaissement des sommes dues

COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

- Appliquer la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses (TMD).
- Respecter les protocoles de sécurité : risques liés à l'activité physique, EPI...

 Connaître les effets et les risques liés à toute forme d'addictions, ou autres perturbateurs de conduite.

 Appliquer et faire appliquer les procédures de protection et d'alerte.

 Déterminer l'origine d'un incident et alerter le service concerné.

- Rédiger un constat européen d'accident.
- Effectuer les vérifications nécessaires et prendre les dispositions appropriées par rapport à la criminalité et au trafic de clandestins.

- **COMPÉTENCES STRANSVERSES :** Agir en faveur de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle.
 Communiquer avec le service exploitation.

- Communique avec le service exploitation.
 Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
 Mobiliser un comportement orienté client et une posture de prestation de service.
 Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transport dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Code RNCP: RNCP39796 Niveau de la certification: Niveau 3 Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2029

Validation des blocs de compétences, équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés

▶ <u>Clic</u>